



Budget primitif 2025

Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Jeudi 27 février 2025

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni Jeudi 27 février 2025 à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Jean-François Millet en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 13 février 2025 expédiée par courriel du 13 février 2025.

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	5	3	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

M. Guillaume HEDOUIN

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie
Président du SMANM

conseillère départementale - canton Agon-Coutainville
vice-présidente du SMANM

conseiller régional - Région Normandie

Membres titulaires :

Mme Marie-Françoise KURDZIEL
Mme Nathalie PORTE

en visioconférence

conseillère régionale – Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie

Membres suppléants :

Mme Frédérique BOURY
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS
Mme Nathalie MADEC

en visioconférence

conseillère départementale – canton Les Pieux
conseillère départementale - canton Bréhal
conseillère départementale – canton La Hague

EXCUSÉS

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN
M. Antoine DELAUNAY
Mme Marie Pierre FAUVEL
M. Gilles LELONG
Mme Claire ROUSSEAU
Mme Marie-Hélène ROUX
M. Yvan TAILLEBOIS

conseillère départementale – canton Avranches
conseiller départemental – canton Avranches
conseillère départementale – canton Condé Sur Vire
conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin
conseillère régionale – Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie
conseiller départemental – canton Granville

Budget primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-506 du comité syndical du 18 décembre 2024 relative à la tenue du débat des orientations budgétaires dont les élus participants ont pris acte et accepté les orientations 2025 ;

Vu le rapport de séance n°516 du 27 février 2025 et le projet de budget primitif 2025 intégrant les résultats de l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

- **vote** le budget primitif 2025 du SMANM qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **245 596,11€** en section de fonctionnement et à **19 741,61€** en section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	BP 2025	Chapitres	BP 2025
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	126 626,11	70 PROD., SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	5 200,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	112 070,00	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	226 000,00
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	TOTAL RECETTES COURANTES	231 200,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES	2 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00
TOTAL DÉPENSES COURANTES	241 996,11	002 RÉSULTAT REPORTE N-1	14 396,11
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 600,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	245 596,11
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	245 596,11		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2025	Chapitres	BP 2025
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	19 741,61	RECETTES D'ÉQUIPEMENT	59,49
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 741,61	10 FCTVA	59,49
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 600,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00	001 SOLDE D'EXÉCUTION N-1 REPORTÉ	16 082,12
Reports n-1		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 741,61
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19 741,61		

- **autorise** le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**



Pierre VOGT

En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte association Maison de la Normandie à Jersey ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site <https://www.caen.fr>

Accuse de réception en préfecture
18597859983006-20250227-2025-516-BF
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025